

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

Début de la réunion : 20h30

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU 11 JANVIER 2023**

Le onze janvier deux mil vingt-trois à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 04 janvier 2023

Nombre de délégués : En exercice : **16** - Présents : **13** - Votants : **15**

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, COCHONEAU Laurent, DEROUINEAU Michel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, MICHELIN Gautier, PAUVERT Juana, REVEL Marie-Line

Absents : COME Gaëtan

Absents justifiés : BRUNEAU Claire (pouvoir donné à HAIES Dominique) et GIRARD Sophie (pouvoir donné à REVEL Marie-Line)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23.11.2022
- Validation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023
- Remboursement des frais de véhicule à l'association Familles Rurales
- Etat des restes à réaliser 2022
- Création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade
- Modification d'emploi relatif à l'adjoint administratif
- Questions diverses

**01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
23.11.2022**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022 à l'approbation des élus du SIVOM de LAIGNE / SAINT GERVAIS EN BELIN.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, les élus du SIVOM approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 23 novembre 2022.

02 – VALIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Préalablement au vote du budget primitif de 2023, le SIVOM ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le conseil syndical peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

		Montant BP 2022	Montant de l'ouverture des crédits 2023
Chapitre 21 : immobilisations corporelles			
2115	Terrains bâtis	150 000.00€	37 500.00€
2135	Installations générales, agencements	15 279.75€	3 819.93€
2158	Autres installations, matériels, outillages techniques	25 000.00€	6 250.00€
2183	Matériel de bureau et informatique	1 800.00€	450.00€
TOTAL		192 079.75€	48 019.93€

Après délibération le Conseil syndical autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif principal 2023.

03 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VEHICULE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Comme les années précédentes une subvention couvrant les frais de véhicule pour le portage des repas à domicile est versée à l'Association Familles Rurales.

L'association, après avoir fournies les factures correspondantes pour 2022, nous indique un total de 3 407.26€.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Les membres du SIVOM décident à l'unanimité d'attribuer la somme de 3 407.26€ afin de contribuer à l'entretien du véhicule pour le portage des repas à domicile pour l'année 2022. Les crédits seront ouverts au BP 2023 et versés sous forme de subvention.

04 – ETAT DES RESTES A REALISER 2022

Monsieur le Président fait part au Comité syndical de l'Etat des Restes à Réaliser 2022 ci-dessous validé par le Trésorier.

DEPENSES

COMPTE	INTITULE	CREDITS A REPORTER	OBSERVATIONS
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	457.02€	Câble pour le terrain de football
TOTAL		457.02€	

Après délibération le Conseil syndical accepte l'état ci-dessus et autorise Monsieur le Président à le signer tel qu'il est détaillé.

05- CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose aux élus du SIVOM de LAIGNE / ST GERVAIS EN BELIN la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe pour assurer les missions d'animateur.

Après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil du SIVOM de LAIGNE / ST GERVAIS EN BELIN décide :

- La création à compter du 01/01/2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^e classe.
- La suppression à compter du 01/01/2023, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation
- Et précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Le Conseil du SIVOM de LAIGNE / ST GERVAIS EN BELIN approuve à l'unanimité cette décision.

05- MODIFICATION DE L'EMPLOI RELATIF A L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Le Président propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 janvier 2023 pour assurer les fonctions du secrétariat du SIVOM (courrier, comptabilité, ressources humaines, etc).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et aux rédacteurs territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3 – 2 de la loi n° 84 – 53 du 26 Janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3 – 2 de la loi n° 84 – 53 du 26 Janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Les membres du SIVOM adoptent à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des devis signés entre le 23.11.2022 et le 11.01.2023 :

Berger Levrault	Mise à jour antivirus du progiciel	274.80€
Les candiraton	Spectacle médiathèque	400.00€
SMEM	Pompe bassin	836.10€
GDO	Fournitures administratives	217.45€
BODET	Contrat de maintenance	480.00€
BODET	Devis pour réparation panneaux gymnase	415.80
SIKKENS	Peintures pour terrains de football	1 976.76€
Laurine THIZY	Prix des lecteurs médiathèque	429.42€
Anette TAMARKIN	Animation médiathèque	458.55€

- Réunion de la commission CULTURELLE, le lundi 16 janvier 2023 à 18h30. Elle a pour but de fixer le budget pour l'année 2023.
- Retour fait par la commission FETES ET CEREMONIES du Téléthon. 5 002.03€ ont été récolté et reversé au Téléthon. Une réunion aura lieu le mercredi 25 janvier 2023 pour présenter le retour aux bénévoles. Un chiffrage des dons (boissons) d'Intermarché sera fait prochainement et reversé au Téléthon pour leurs événements à venir.

Il y a eu des soucis concernant les invitations transmises aux bénévoles et Présidents d'associations, car certaines personnes n'ont pas été invité. Il a été rappelé qu'il faut que les associations, Présidents d'associations et bénévoles communiquent plus à ce sujet, car l'intégralité des participants étaient invités, même s'ils n'ont pas eu d'invitations nominatives.

- L'avancement de l'installation de la fibre optique dans le gymnase a été abordé. A ce jour, il est impossible de passer les câbles en souterrain (malgré les travaux réalisés par les agents du SIVOM).

Un moyen a cependant été trouvé. Il s'agit de poser un système de radars et de tirer un câble. Cela permettra également la suppression d'un abonnement téléphonique.

La fibre de la salle des fêtes refonctionne après l'intervention du prestataire internet.

- Il a été noté que les terrains de tennis sont fortement détériorés. En effet, le grillage est découpé. En effet, le grillage est régulièrement dégradé, malgré les réparations faites par les agents du SIVOM. Il faut donc envisager d'estimer les réparations possibles et les effectuer dans la mesure du possible.
- Rappel fait concernant l'élection du Président, ainsi que le fonctionnement de l'élection. Les prochaines élections auront lieu le mercredi 26 avril 2023 (Président et Vice-Présidents). Les candidats à la présidence et aux vice-présidences seront connus le jour de l'élection, soit le mercredi 26 avril 2023.

Un rappel sur le projet de territoire a été réalisé. En effet, des fiches action sont destinés au SIVOM et notamment la question de l'élection du Président du SIVOM. Une demande concernant l'avancement des fiches a été faite au Président. Celui-ci a refusé d'en donner l'avancement. Les fiches actions sont à préparer sur les trois prochaines années (avant les prochaines élections municipales de 2026).

Séance levée à 22h30

Prochaines réunions prévues les :

- Mercredi 01 mars 2023 à 20h30 salle du SIVOM (DOB)
- Mercredi 08 mars 2023 à 20h30 salle du SIVOM (Budget et divers)
- Mercredi 26 avril 2023 à 20h30 salle du SIVOM (Elections et divers)
- Mercredi 28 juin 2023 à 20h30 salle du SIVOM